

# DOSSIER DE PARTENARIAT



**COLMAR**  
CENTRE DE CONGRÈS  
DU CREF

**AFPA**  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
DE PÉDIATRIE AMBULATOIRE  
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

16<sup>ÈMES</sup> JOURNÉES  
D'AUTOMNE

**DE PÉDIATRIE  
AMBULATOIRE**

*Un enfant nous est né ... mais*

**DU 30 NOVEMBRE  
AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2018**



***Communiquer, rencontrer,  
échanger, développer, fidéliser***

## ■ **Contacts**

### **Organisation logistique/secrétariat du congrès :**

APÔLES Santé  
Terres Neuves - BT 16  
BP 152 – 33321 Bègles cedex  
Tél. +33 (0)5 56 75 36 09  
Fax : +33(0)5 56 75 22 98



apôles Santé  
— TERRES NEUVES —

#### **Coordination générale**

Annie Faure  
E-mail : [annie.faure@apoles-sante.com](mailto:annie.faure@apoles-sante.com)

#### **Exposition et partenariats**

Arnaud Rivier  
E-mail : [arnaud.rivier@apoles-sante.com](mailto:arnaud.rivier@apoles-sante.com)

#### **Facturation, Gestion inscriptions groupes, logistique**

Julie Coudret  
E-mail : [julie.coudret@apoles-sante.com](mailto:julie.coudret@apoles-sante.com)

Emilie Artaud  
E-mail : [emilie.artaud@apoles-sante.com](mailto:emilie.artaud@apoles-sante.com)

#### **Comité d'organisation**

Dr Christine MAGENDIE

Dr Alain BURTSCHER  
Dr Anne-Christine DOMBRE  
Dr Laurence FRAYSSE MARTINEC  
Dr Caroline HENNY-DEMAEL  
Dr Mohamed JERNITE  
Dr Michaël KUNTZ  
Dr Isabelle NAVE  
Dr Anne-Laure RIBSTEIN  
Dr François RISSER  
Dr Marie-José STUMPF  
Dr Pascale VURPILLAT-ALMANZA

# « L'AFPA R&D R&D : l'événement national de référence en pédiatrie ambulatoire »

- plus de 300 congressistes (pédiatres libéraux et hospitaliers)
- 2 jours de congrès (3 sessions plénières, 3 sessions de 10 ateliers, 2 créneaux de 2 symposia-déjeuner, ...)
- des emplacements pour stand parapluie
- des participants impliqués et avec des attentes fortes pour les congrès de l'AFPA R&D

## ■ **Présentation de l'association**

L'AFPA R&D est une association nationale regroupant plus de 1500 pédiatres, soit 60% des pédiatres d'exercice ambulatoire (médecine de l'enfant en dehors de l'hôpital : pédiatres libéraux et pédiatres travaillant en Protection Maternelle Infantile ou en institutions). Elle est engagée dans le Conseil National De la Pédiatrie (CNDP) aux côtés de 6 autres communautés pédiatriques.

Ses différentes missions visent à promouvoir la recherche médicale dans le domaine de la Pédiatrie Ambulatoire, élaborer une réflexion sur les programmes et les moyens de formation, réaliser des actions et des programmes de pédiatrie humanitaire, développer les actions de formation continue.

Elle sert de lien entre la pédiatrie ambulatoire (pédiatrie de ville), et les autres modes d'exercice de la pédiatrie, favorise la collaboration avec les sociétés étrangères de pédiatrie ambulatoire et représente les pédiatres de ville dans les sociétés savantes, auprès des organismes de formation continue et de recherche, et auprès des autorités administratives.

## ■ **Planning de la diffusion du congrès**

➔ **février 2018** : ouverture du site internet [www.AFPA R&D R&D.org](http://www.AFPA R&D R&D.org) , routage du programme imprimé au fichier qualifié de pédiatres (3500 ex),

➔ **mai 2018** : diffusion au congrès des sociétés de pédiatrie à Lyon

➔ **juillet 2018** : diffusion du programme seconde annonce imprimée, auprès du fichier qualifié de pédiatres (3500 ex)

➔ **Novembre 2018** : édition du programme définitif remis aux congressistes le jour du congrès

## ■ Les partenaires depuis 2005

➔ Le taux de reconduction des partenariats d'une année sur l'autre est de 70 %

ABIOZ TECHNOLOGIES	GILBERT	OPTIMÔM TROPIQUE
ADERMA	GLAXOSMITHKLINE	PAMPERS
AFIDEM	HAS	PFIZER VACCINS
ALK	IPRAD	PHADIA
ALL DIAG	IPSEN	PICOT
ANIOS	KELLOGG'S	PIERRE FABRE DERMO- COSMETIQUE
ANSP	LABORATOIRES DE LA MER	PIERRE FABRE SANTE
ARAIR ASSISTANCE	LA ROCHE POSAY	PLANETE MEDICALE
ASTRA ZENECA	LACTALIS NUTRITION SANTE	PROCTER & GAMBLE France
AXCAN PHARMA	LAM & LAM PARTNERS	PTC THERAPEUTICS
BAXTER	LAUDAVIE	PULMOMED
BAYER	LILLY	ROCHE
BIOCODEX	LOVE & GREEN	ROTTAPHARM MADAUS
BIOPROJET	MCDONALD'S FRANCE	SANDOZ
BIOSYNEX	MEAD JOHNSON NUTRITION	SANOFI AVENTIS
BLEDINA	MEDA PHARMA	SANOFI PASTEUR
BOIRON	MEDIFLUX	SCHERING PLOUGH
BSO	MERCK SERONO	SEGAP
CGM	MILUMEL	SFAE
CHIESI	MON DOCTEUR	SHIRE
COM MEDIC	MSD VACCINS	SODILAC
COMME DES PAPAS	NESTLE BABYNES	SOFIBEL
CREATIVE EURECOM	NESTLE France SAS	STALLERGENES
CREDIT MUTUEL	NESTLE WATERS	TEREOS SYRALTHEA
CRINEX	NHS NOVALAC	THERMO FISHER SCIENTIFIC
DANONE EAUX	NOVARTIS PHARMA	TRUDELL MEDICAL INTERNATIONAL
DOCTOLIB	NOVARTIS SANTE FAMILIALE	UNILEVER
EAUX MONT ROUCOUS	NOVARTIS VACCINES AND DIAGNOSTICS SAS	VERNEZOBRE GREGO
EXPANSCIENCE	NOVONORDISK	VITAGERMINE
FERRING	NUTRIBEN	
FROMAGERIES BEL	NUTRICIA NUTRITION CLINIQUE	
GABA		
GENZYME		



## ■ **Les espaces exposition (stands non cloisonnés)**

- STAND SIMPLE (1 table, 2 chaises), 2 badges staff\* 2 500 € HT
- STAND DOUBLE (2 tables, 4 chaises), 2 badges staff\* 4 500 € HT



## ■ **Ouverture de l'exposition**

- ➔ **Vendredi 30 novembre 2018 de 9h30 à 18h00\***
  - ➔ **Samedi 1<sup>ER</sup> décembre 2018 de 8h00 à 15h30\***
- 

## ■ **Calendrier**

- ➔ **ENVOI DU DOSSIER TECHNIQUE : octobre 2018**
- ➔ **AMENAGEMENT DES STANDS**

**Vendredi 30 novembre de 7h00 à 9h00**

- ➔ **DEMONTAGE DES STANDS**

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre de 15h30 à 16h30\***

*\*confirmation des horaires définitifs dans le dossier technique à partir du mois d'octobre 2018*

## ■ **Symposium**

**IMPORTANT** : les candidatures et le choix du jour de passage seront soumis au Comité Scientifique qui, après examen des thèmes proposés, statuera sur les admissions, dans la limite des créneaux disponibles. En cas de refus, le Comité Scientifique n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée.

Mise à disposition d'un espace de communication selon disponibilité le vendredi 30 novembre ou le samedi 1<sup>er</sup> décembre, d'une durée d' 1h15 (installation et exploitation - horaire en cours de validation dans la tranche 12h00-14h00) pour l'organisation d'un symposium incluant la réservation de la salle, la mention du titre du symposium et des orateurs dans le programme officiel avec le nom de la société et logo, le logiciel d'inscription en ligne pour les congressistes, la diffusion de vos invitations ou vos dépliants de présentation du symposium dans les dossiers d'accueil des congressistes inscrits, la location de deux douchettes et la mise à disposition d'une ou deux hôtesse pour scanner les badges des participants, le traitement des données pour vous adresser une liste des présents.

Ne sont pas compris : la prise en charge et l'inscription obligatoire au congrès des intervenants, l'inscription obligatoire des participants au congrès, la conception et l'impression de vos invitations. Les besoins techniques complémentaires sont à la charge du partenaire.

**Tarif pour une salle de 70 personnes ..... 10 000 € HT**

**Tarif pour une salle de 140 personnes ..... 15 000 € HT**



## ■ **Communication**

### ➔ **Communication dans le livre des résumés**

<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> de couverture	2 500 € HT
<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> de couverture	1 500 € HT
<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> de couverture	1 500 € HT
<input type="checkbox"/> page intérieure	750 € HT

### **Caractéristiques**

- ✓ Brochure : impression de la couverture et des encarts en quadrichromie et reliure dos carré collé ; intérieur impression numérique, noir.
- ✓ Format 4<sup>ème</sup> de couverture : 17 x 24 cm bords perdus
- ✓ Format 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> de couverture et pages intérieures : 16,5 x 24 cm de format utile (0,5 cm pour le rainage de confort de la couverture)
- ✓ Fournir un fichier pdf haute définition sécurisé ou eps au choix
- ✓ Fournir une épreuve numérique de bonne qualité (fidèle en couleurs).

---

### ➔ **Partenariat exclusif logo sur malles congressistes 2 000 € HT**

*Mallettes du congrès choisies par le comité d'organisation*

*Personnalisation avec logos du partenaire et AFPA R&D R&D RD (une couleur)*

### ➔ **Partenariat cordons badges 1 000 € HT**

*Personnalisation avec logos du partenaire et AFPA R&D R&D RD (une couleur)*

### ➔ **Insertion d'une documentation dans les malles**

*Format maxi 21 x 29.7 cm,*

- **Tarif couplé avec un stand\*** 750 € HT
- **Tarif prestation unique** 1 500 € HT

### ➔ **Fourniture de 300 blocs par votre société\*** gratuit

### ➔ **Fourniture de 300 stylos par votre société\*** gratuit

*\*partenariat accordé exclusivement aux partenaires ayant réservé un stand ou un symposium-déjeuner*



## CHOIX DU MODE DE PARTICIPATION

- **SYMPOSIUM :**  
(indiquez votre préférence)
- vendredi 30 novembre 2018, salle de 70 p – 10 000 € HT
  - ~~vendredi 30 novembre 2018, salle de 140 p – 15 000 € HT~~ **réservé**
  - samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, salle de 70 p – 10 000 € HT
  - ~~samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, salle de 140 p – 15 000 € HT~~ **réservé**

→ **EXPOSITION**

- Espace pour STAND SIMPLE (1 table et 2 chaises) non cloisonné 2 500 € HT
- Espace pour STAND DOUBLE (2 tables et 4 chaises) non cloisonné 4 500 € HT

Tarif spécial insertion mallettes couplé avec un stand  PROMO insertion mallette 750 € HT

**PUBLICITÉ**

- Partenariat mallettes congressistes 2 000 € HT
- Fourniture de 300 blocs\* ~~gratuit~~ **réservé**
- Fourniture de 300 stylos\* ~~gratuit~~ **réservé**
- Personnalisation des cordons du congrès 1 000 € HT
- Insertion d'une documentation dans les mallettes 1 500 € HT

*\*partenariat accordé exclusivement aux partenaires ayant réservé un stand ou un symposium*

→ **PUBLICITÉ**

**LIVRE DES RÉSUMÉS**

- ~~4<sup>ème</sup> de couverture~~ ~~2 500 € HT~~ **réservé**
- 3<sup>ème</sup> de couverture 1 500 € HT
- 2<sup>ème</sup> de couverture 1 500 € HT
- page intérieure 750 € HT

→ **RÈGLEMENT**

TOTAL HT \_\_\_\_\_ €  
TVA 20 % \_\_\_\_\_ €  
TOTAL TTC \_\_\_\_\_ €

**Acompte obligatoire :** Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50 % TTC du total (par chèque ou virement à l'ordre d'APÔLES Santé).  
Règlement du solde 1 mois minimum avant la date du congrès.

**Conditions de réservation :** En cas d'annulation par les demandeurs dans un délai supérieur à 1 mois du congrès, l'organisateur conserve à titre d'indemnité une somme égale à l'acompte versé de la réservation, à moins de 1 mois, 100 % des sommes versées sans préjudice des indemnités dues.

**Date, cachet et signature avec la mention "BON POUR ACCORD"**

**Reconnais avoir lu et approuve sans restriction  
les conditions générales ci-après**

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Conditions d'admission et de participation

#### Art. 1

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions des conditions générales, la réglementation du CREF de Colmar et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

#### Art. 2

Les candidatures et bons de commande sont à adresser à :

APÔLES Santé – TERRES NEUVES

Bât. 16 – BP 152 – Rue des Terres Neuves  
33321 BEGLES CEDEX

#### Art. 3

Les demandes de réservation, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bons de commandes fournis par APÔLES Santé. Une facture d'acompte de 50 % TTC vous sera envoyée. Le règlement devra se faire à réception. Le solde est dû 1 mois avant le congrès. Pour toute demande après cette date, l'intégralité du montant est due à la réservation.

#### Art. 4

Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé.

#### Art. 5

Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit par le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du CREF de Colmar une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé.

#### Art. 6

Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand attribué à l'exposant ou dans l'enceinte de la salle attribuée aux partenaires ayant réservé un symposium.

#### Art. 7

Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture du Congrès, le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé, qui se réservent le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un exposant dans un délai supérieur à 30 jours avant le congrès l'organisateur conserve à titre d'indemnité 50% du montant total dû.

Si l'annulation intervient à moins de 30 jours avant le congrès, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

#### Art. 8

Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Ils seront responsables directement vis-à-vis du CREF, le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

#### Art. 9

Le plan de l'exposition est établi par le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé qui répartissent les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants et dans la limite des espaces disponibles. Le plan d'exposition et le dossier exposant reprenant les informations techniques seront envoyés dans les meilleurs délais.

#### Art. 10

Si le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé se trouvent dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

### Installation et décoration des stands

#### Art. 11

Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant pendant la durée du congrès aux horaires et jours précisés dans le dossier exposant. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

#### Art. 12

Les exposants devront obligatoirement respecter, en ce qui concerne l'aménagement des stands, les dimensions des cloisons qui leur sont indiquées. Les installations des stands ne pourront dépasser la hauteur sous plafond indiquée dans le dossier exposant.

#### Art. 13

Les exposants devront se conformer aux instructions du CREF de Colmar et de APÔLES Santé, pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises et notamment, pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte de l'établissement.

#### Art. 14

Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et installé sur leur stand. Le Comité d'Organisation et APÔLES Santé déclinent toute responsabilité

pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

### Sécurité

#### Art. 15

D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité dictées par la Préfecture. Ces éléments figureront dans le dossier technique qui sera adressé aux exposants.

#### Art. 16

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques (AFPA R&D) et techniques (APÔLES Santé) ainsi que contre le propriétaire des locaux (CREF de Colmar). Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

### Dispositions diverses

#### Art. 17

Le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé auront le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

#### Art. 18

Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé pourront disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

#### Art. 19

En cas de force majeure, les dates du Congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou celles-ci pourront être purement et simplement annulées. Dans cette dernière hypothèse, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité au Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et à APÔLES Santé, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

#### Art. 20

Le Comité d'Organisation de l'AFPA R&D et APÔLES Santé ne pourront être tenus responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

#### Art. 21

En cas de litige, seuls les tribunaux de Bordeaux sont compétents.